

De: Christophe Aubert <christophe.aubert@gmx.de>
Envoyé: mardi 25 novembre 2025 00:28
À: URBA ORNON
Objet: avis PLU 2025 Ornon

Madame le Maire,
Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous apporte ci-dessous mon avis concernant la révision de plu de la commune et également des éléments de réponse sur un point de détail me concernant.
Cette contribution étant relativement longue, j'ai choisi d'être concis dans mes explications pour qu'elles restent claires.

Pour solder d'abord les aspects individuels, je suis désolé que les jalousies intestines intra-communales viennent perturber l'instruction d'un document voulu d'intérêt général. Vous voudrez bien noter que la construction sur les parcelles de la Grenonière ref Am414-412 a fait l'objet d'un dépôt de permis sous POS (donc avant PLU 2017). Le permis a été querellé : il a fait l'objet d'un recours, ce qui a longtemps suspendu les délais de validité de l'autorisation jusqu'à la décision du juge, décision favorable au projet y compris concernant les risques naturels. Cette décision a ensuite été affichée et purgée du recours des tiers. Après ouverture du chantier, elle a été mise en œuvre conformément et dans le cadre des délais réglementaires jusqu'à achèvement.

Concernant le tènement Grenonière Am412/414 et son classement, j'aimerais que votre lecture des cartes prenne en compte la constance de la présence d'une zone U sur la moitié du tènement (construit) : que ce soit dans le POS antérieur ou le PLU de 2017. Également, la carte de recensement des parcelles agricoles inscrites dans l'AFP (association foncière pastorale) d'Ornon a exclu AM414-412. À nouveau le règlement graphique de la révision du PLU en 2025 est constant classant la même zone des tènements en habitation Ua.

Inversement des personnes critiques n'ont peut être pas été aussi attachées à la Grenonière comme moi j'ai porté mon projet pour m'y installer. Je souligne que nombre des parcelles de ma famille (historique sur la commune) ont aussi été classées agricoles, affectées à l'AFP déjà, pour concourir à l'effort de préservation environnementale et du paysage. Alors, les objectifs de la loi Climat et résilience sont ils justement répartis sur le territoire français ? l'effort des agglomérations urbaines me semblent largement inférieur à celui de la commune d'Ornon, ou à notre échelle individuelle. L'octoi d'un seul hectare pour tout développement de notre commune (pour la partie habitation hors UTN) me semble trop restrictif à l'égard des surfaces concédées en agglos, qui elles ont largement artificialisé sur 2011-2021.

Afin de clore cette partie, je vous remercie de traiter avec précaution un sujet qui m'affecte beaucoup puisqu'il concerne mon projet de vie ... d'autant que le l'instruction en urbanisme a été déjà très longue, qu'elle me semble close et enfin extérieure à la mission d'enquête publique sur un PLU concernant les projets achevés.

Concernant le PLU version 2025 :

- j'aimerais exprimer un avis favorable sur les principes retenus dans le PADD et les documents graphiques d'origine communale.

- je souhaite rappeler que tout projet, communal aussi, nécessite des moyens pour être réalisé, et ce PLU prévoit les activités économiques en vue d'apporter des ressources à la commune. Démographie, projet touristique, retour économique : c'est une approche pour planifier un avenir pour la commune et ses habitants. Le PLU doit nous permettre un territoire vivant et non un espace règlementé sans âme qui-vive, au profit de quelques visiteurs de WE. Je rejoins les engagements opérationnels, j'aimerais juste qu'ils soient si possible assouplis pour permettre des aménagements ou aggrandissements plus confortables autour des habitations dans chacun des hameaux (Ornon, Grenonière, Pallud, Rivier...) pour tenir compte de la réalité rurale et peut être d'autant plus agricole demain.

- par ailleurs ce projet prend en compte un certain nombre de coups partis. Dans mon hameau (Grenonière), c'est au moins 3 familles dont moi. N'est ce pas souhaitable ? Je vous indique que je fais partie du bureau de l'AFP et nous craignons d'être trop peu nombreux pour venir aux réunions, faire l'entretien des champs (= le débroussaillage = nous étions moins de 15 le 8 novembre 2025, or, la commune a +400ha pastoraux à entretenir) Qui le fera demain si on ne s'installe pas ? L'État se doit d'être économe, les visiteurs n'y participeront pas, et la commune doit pouvoir compter sur des habitants.. Ca sera toujours nous, qui avons choisi de s'installer sur la commune.

- concernant l'UTN du col je ne sais pas juger la viabilité touristique ou économique mais je suis certain que l'idée est intéressante : elle préserve une zone organisée de développement. Anciennement, il s'agissait de réserve foncière constructible : le cadre est plus structuré et formalisé aujourd'hui. Mais continuer le projet ou le revoir sera l'objet d'une vision politique à débattre à des élections. D'un point de vue urbanisme, le dossier me semble techniquement juste. Si certains préfèrent des abris de camping, l'UTN présente (1) d'une part l'avantage d'être situé sur la commune et donc dans sa compétence, et (2) d'autre part de prévoir de répondre autant aux abris, aux logements ou aux activités, selon le projet politique retenu. Ainsi le projet présenté me semble cohérent, adaptable.

Bien respectueusement
Christophe Aubert